

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
LA RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT

Destinataire :

INVITATION CONCERNANT LE DOCUMENT SOUMIS AU FORMAT PAPIER OU TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR

(Règles 89bis.2 et 92.4.d), e) et f) du PCT)

Date d'expédition (jour/mois/année)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE Voir le point 2 ou 3 ci-dessous
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'administration chargée de la recherche internationale a reçu le _____ un document qui semble être/qui est/qui est intitulé :

_____.
2. L'administration chargée de la recherche internationale exige que **les documents soumis au format papier soient soumis à nouveau par voie électronique**. Le déposant est invité à soumettre à nouveau le document concerné par voie électronique **dans un délai de deux mois** à compter de la date de la présente invitation.
3. L'administration chargée de la recherche internationale n'a pas reçu l'original du document dans les 14 jours suivant la transmission par télécopieur. Le déposant est **invité à remettre l'original** du document en question accompagné d'une lettre permettant d'identifier la transmission antérieure **dans un délai de _____ mois/jours**.
4. **S'il n'est pas répondu à cette invitation** dans le délai indiqué plus haut, ce document ne sera pas pris en considération ou sera considéré comme n'ayant pas été remis.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone